

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DIMANCHE 20 FÉVRIER 2022**

-subventions accordées

- Croix Rouge : 50 €
- Musée Haut-saônois de la carte postale : 50 €
- Prévention routière : 50 €
- Banque Alimentaire : 100 €

-concession cavurnes

Les cavurnes sont des caveaux destinés à recevoir les urnes funéraires. Elles occupent un espace d'un mètre carré et sont susceptibles d'accueillir 4 urnes. La commune en installe cinq, totalement prêtes pour accueillir les cendres des défunts.

À l'issue du relevé de tombes en cours, d'autres espaces seront disponibles, à aménager librement par les concessionnaires.

Cette délibération ne concerne que les cavurnes installées par la commune.

Considérant le coût des différents éléments constitutifs d'une cavurne finie : location du sol, caveau pour 4 emplacements, dalle funéraire et pupitre en granit, bordures et aménagements extérieurs, estimés à 947 € hors coût de main d'œuvre, le CM décide de fixer à 1 000 € TTC le prix d'une concession pour une durée de 30 ans et 1 600 € TTC pour une durée de 50 ans.

-demande achat parcelle ZK 136

Le CM donne tout pouvoir au maire pour négocier la vente d'une partie de la parcelle ZK 136, sur la base de 6€/m², les frais étant à la charge de l'acheteur.

-adhésion ACCA

Le CM décide de demander l'adhésion de la commune à l'ACCA de Breurey, en raison de l'apport de son territoire de chasse à cette ACCA. Elle désigne François Fouillet, 1^o adjoint, pour la représenter.

Ayant fait l'apport de plus de 1 000 ha, elle bénéficiera de 7 voix en tout (1 voix supplémentaire par tranche de 20 ha, avec un maximum de 6).

-imputation dépenses fêtes et cérémonies

À la demande de Madame la Trésorière, le CM accepte de préciser les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Cela concerne tous les biens, services, manifestations, prestations, fournitures, locations... liés à des fêtes ou cérémonies.

-défibrillateur

Suite à l'appel d'offre lancé par la CCTS, il y a 8 mois, la commune a décidé d'acquérir 2 défibrillateurs extérieurs (un à côté du salon de coiffure, l'autre à l'extérieur de la salle des fêtes). 1 060 € chaque.

-exploitation parcelles ZL 1, 2, 3

Le CM donne tout pouvoir au maire pour l'exploitation des parcelles ZL 1, 2, 3.

-besoin de personnel pour accroissement saisonnier d'activité

Le CM autorise le maire à recruter un agent contractuel sur poste temporaire et partiel pour le remplacement ou l'assistance à la gestion des gîtes communaux.

-travaux

Le CM accepte le programme des travaux suivants et leur financement, il sollicite les subventions dédiées, il autorise le maire à signer les documents nécessaires et s'engage à autofinancer la part non couverte par les subventions.

-passerelle (accessibilité salle du Conseil)

Montant des travaux : 121 812 €

Subventions demandées : 60 % (DETR 40 %, Département 20 %)

-opération façades (bâtiment mairie, logements communaux et commerces)

Montant des travaux : 135 486 €

Subventions demandées : 80 % (DETR et Département 50%, FEDER 30 %)

-chauffage église

Montant des travaux : 79 379 €

Subventions demandées : 50 % (DETR)

-clôture et portail

Remplacement de la clôture grillagée du jardin d'enfants par une clôture métallique harmonisée avec celle du côté trottoir : 7 382 €.

Pose d'un portail et d'un portillon 6 rue du 14 Septembre : 4 075 €.

D'autres devis sont demandés.

À Breurey-lès-Faverney, le 21 février 2022

Le Maire, Jean MARCHAL

